

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 07 MARS 2022 À 19H :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Vicky Bombardier, siège 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany St-Amant, siège 5
Julien Bussièrès, siège 6
Dany Boyer, siège no 4

ABSENTS

Marie-Claire Tétreault, siège no 1

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Lydia Laquerre, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 7 février 2022
 - Séance extraordinaire du 21 février 2022
- 3 Adoption des listes des comptes à payer
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de février 2022
6. **COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Aucun
7. **URBANISME**
 - 7.1 Modification de la résolution numéro 029-22-02-07 (triplex rue Dépôt)
 - 7.2 PIIA Boisé du Ruisseau - 882, Place André-Marcoux - Construction d'une habitation unifamiliale isolée avec cabanon
8. **ADMINISTRATION**
 - 8.1 Signature d'une offre de services avec Énergir (OUII Énergie)

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.2 Adoption du règlement 639-1 modifiant le règlement 639 concernant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2022
- 8.3 Annulation du constat d'infraction numéro CAE220021
- 8.4 Offres de services - Audit de sécurité informatique, tests d'intrusion et de hameçonnage et formation
- 8.5 Cotisation 2022 - Ordre des urbanistes du Québec
- 8.6 Désignation d'un représentant - Chiens dangereux
- 8.7 Modification du manuel des cadres et professionnels (RRS)
- 8.8 Modification du Manuel de l'employé (RRS)
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Demande de subvention - Le Vent dans les Arts
- 9.2 Demande de location de la Libellule
- 9.3 Prêt du stationnement de l'aréna - Ride de Filles
- 9.4 Course de Bombardier Produits Récréatifs (BRP)
- 10. LOISIRS**
- 10.1 Prolongation de l'ouverture de l'aréna
- 10.2 Embauche d'une employée pour le projet de parc hivernal
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 Acceptation du plan d'intervention des infrastructures municipales
- 11.2 Soumission pour des travaux de concassage au site Carpentier
- 11.3 Autorisation de paiement - Décompte no 7 - Décompte final /Les Constructions Clément Robert inc/Réaménagement de l'hôtel de ville
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Aucun
- 13. VARIA**
- 13.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 643 décrétant des travaux de réfection du poste de suppression des Érables et un emprunt au montant de 660 372 \$
- 13.2 Les élus municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien et russe
- 13.3 Nomination d'un élu sur le « comité santé »
- 14 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

062-22-03-07

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

063-22-03-07

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2022

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 février 2022 et la séance extraordinaire du 21 février 2022, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2022 soit accepté.

ADOPTÉE

064-22-03-07

ADOPTION DES LISTES DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les listes des comptes à payer au 2 mars 2022 (factures de 2022 et factures de 2021) soient acceptées,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant les sommes de 132 342.46 \$ (cent trente-deux mille trois cent quarante-deux dollars et quarante-six sous) et 72 437.55 \$ (soixante-douze mille quatre cent trente-sept dollars et cinquante-cinq sous).

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

_____.
ADOPTÉE

065-22-03-07

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la liste des correspondances, telle que proposée.

ADOPTÉE

066-22-03-07

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 029-22-02-07 (TRIPLEX RUE DÉPÔT)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier la résolution numéro 029-22-02-07 en retirant la condition numéro 2.

ADOPTÉE

067-22-03-07

PIIA BOISÉ DU RUISSEAU - 882, PLACE ANDRÉ-MARCOUX - CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE AVEC CABANON

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire une habitation unifamiliale isolée,

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

sur le lot actuel 4 961 073, à l'adresse civique 882, place André-Marcoux, situé dans la zone R-9, assujettie au PIIA;

ATTENDU QUE l'implantation proposée de la façade principale serait localisé sur la place André-Marcoux et laisserait approximativement une cour avant semblable aux immeubles environnants;

ATTENDU QUE les plans proposent une habitation unifamiliale d'un étage, comprenant un logement principal (sur dalle au sol). La superficie au sol du bâtiment principal projeté est de 1468 pieds carrés (136,38 m²).

ATTENDU QUE le projet prévoit également la construction d'un cabanon isolé de 168 pieds carrés (15,61 m²), d'une architecture simple avec toit à un versant (pente 2 :12) et les matériaux seront similaires à l'habitation.

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de l'habitation et de la remise sera composé d'un revêtement de canexel D5 Ridgewood de couleur barista et d'un revêtement de panneaux de pierre Be on Stone, couleur Canyon Rialto. Les éléments décoratifs (cadres de portes et fenêtres, fascias, solin de couronnement), etc.) seront de couleur noire.

ATTENDU QUE le plan propose une toiture à deux versants (pente 1 :12 et 5,5:12). La toiture serait recouverte de bardeaux d'asphalte Iko Dynasty de couleur gris château;

ATTENDU QUE le bâtiment aura une fenestration sur trois façades (avant, arrière, latérale droite) ainsi qu'une terrasse à l'arrière.

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec remise isolée.

ADOPTÉE

068-22-03-07

SIGNATURE D'UNE OFFRE DE SERVICES AVEC ÉNERGIR (OUII ÉNERGIE)

ATTENDU QUE la soumission de OUII Énergie arrive à échéance le 30 avril 2022

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De ratifier l'offre de services de Énergir (OUII Énergie), pour la fourniture de gaz naturel, pour la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2023, pour un prix fixe de 18.979 c/m3.

ADOPTÉE

069-22-03-07

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 639-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 639
CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE
2022**

ATTENDU QU'un avis de motion ainsi qu'un dépôt du projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du 07 février 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 639-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 639 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2022.

Ce règlement a pour but de modifier les dispositions concernant les droits de mutation ainsi que la médaille et la licence pour chiens.

Copie du règlement est disponible à l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

070-22-03-07

ANNULATION DU CONSTAT D'INFRACTION NUMÉRO CAE220021

ATTENDU QUE deux fausses alarmes ont eu lieu à la même adresse, les 12 et 13 décembre 2021, de manière très rapprochée dans la même nuit;

ATTENDU QUE ces deux incidents devaient être considérés comme un seul et même événement en vertu des normes applicables en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander à la cour municipale de la MRC du Val-Saint-François de procéder à l'annulation du constat numéro CAE220021, compte tenu des circonstances exceptionnelles du dossier.

ADOPTÉE

071-22-03-07

OFFRES DE SERVICES - AUDIT DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE, TESTS D'INTRUSION ET DE HAMEÇONNAGE ET FORMATION

ATTENDU les offres de services de Lunik Intelligence Technologique, en date du 10 février 2022, pour un audit de sécurité et de vulnérabilité informatique, des tests d'intrusion et de hameçonnage et de la formation;

ATTENDU QUE ces offres s'avèrent être les plus avantageuses et conformes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les offres de services de Lunik Intelligence Technologique, pour un audit de sécurité et de vulnérabilité informatique, des tests d'intrusion et d'hameçonnage et de la formation, pour un montant de 5 330 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

072-22-03-07

COTISATION 2022 - ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'adhésion 2022 de monsieur Joey Savaria à l'Ordre des urbanistes du Québec, pour un coût de 720.00 \$ (p.b. 02-610-00-494).

D'accepter tout remboursement de cette cotisation pour les années ultérieures, sur présentation des preuves justificatives.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

073-22-03-07

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT - CHIENS DANGEREUX

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De désigner l'inspecteur municipal et adjoint aux travaux publics comme représentant pour les fins d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (LRQ, c. P-38.002) et le *Règlement d'application* de cette même loi (RLRQ, c. P-38.002, r. 1).

ADOPTÉE

074-22-03-07

MODIFICATION DU MANUEL DES CADRES ET PROFESSIONNELS (RRS)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De remplacer l'article 26 par la suivant :

Article 26 : Régime de retraite simplifié

Pour être admissible au régime de retraite simplifié, le cadre ou professionnel doit être permanent et doit avoir complété une (1) année au service de la Ville de Valcourt, incluant le temps de probation, sauf exception autorisé par le Conseil municipal.

La Ville de Valcourt versera, pour chaque salarié permanent ayant droit au régime de retraite simplifié, un supplément de revenu égal à la contribution de celui-ci jusqu'à un maximum de 10 % du salaire afin de défrayer la cotisation du régime. Advenant le cas où la cotisation excéderait 18 %, l'excédent pourra être versé à un CELI, en autant que le salarié contribue à part égale avec l'employeur.

Le pourcentage de participation de l'employeur s'échelonnera de la façon suivante, en tenant compte du choix qu'aura fait l'employé :

Option 1*

RRS de plus par année, après 2 ans de service continu et pour les 7 années subséquentes :	0.381 %
RRS de plus lorsque la 9e année de service continu est complétée (maximum de 10 %) :	0.452 %
Jour de vacances de plus par année après 2 ans de service continu (maximum de 30 jours au total) :	2

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Option 2*

RRS de plus par année, après 2 ans de service continu et les 2 années subséquentes :	1 %
RRS de plus lorsque la 5e année de service continu est complétée (maximum de 10 %) :	0.5 %
Jour de vacances de plus par année après 2 ans de service continu (maximum de 30 jours au total) :	1

*Le salarié devra choisir entre l'option 1 et 2 au moment où débutera sa cotisation au RRS (après 1 an de service ou moins, selon entente avec le Conseil). La décision sera finale et irrévocable. Il est à noter que le choix de l'option sera le même pour le RRS et les vacances. Il n'est pas possible pour un employé de choisir l'option 1 pour les vacances et l'option 2 pour le RRS. La cotisation de l'employé au RRS devra être égale à celle de l'employeur. Aucune compensation ne pourra être versée si un cadre ou professionnel choisit de ne pas cotiser au maximum à son RRS, réduisant ainsi la part de l'employeur.

Tout cadre ou professionnel en congé de maladie, rémunéré par la CNESST ou en congé de maternité ou de paternité, continue de bénéficier du RRS, en autant que celui-ci verse sa cotisation, qui sera calculée en fonction du salaire régulier au moment de l'arrêt de travail.

ADOPTÉE

075-22-03-07

MODIFICATION DU MANUEL DE L'EMPLOYÉ (RRS)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De remplacer l'article 30 du Manuel de l'employé par le suivant :

ARTICLE 30 : RÉGIME DE RETRAITE SIMPLIFIÉ (RRS)

Pour être admissible au régime de retraite simplifié, l'employé doit être permanent et doit avoir complété une (1) année au service de la Ville de Valcourt, incluant le temps de probation, sauf exception autorisé par le Conseil municipal.

La Ville de Valcourt versera, pour chaque employé permanent ayant accès au régime simplifié de retraite, un supplément de revenu égal à la contribution de l'employé jusqu'à un maximum de 6.5 % du salaire afin de défrayer la cotisation au régime.

Tout employé en congé de maladie, rémunéré par la CNESST ou en congé de maternité ou de paternité, continue de bénéficier du RRS, en autant que celui-ci verse sa cotisation, qui sera calculée en fonction du salaire régulier au moment de l'arrêt de travail.

ADOPTÉE

076-22-03-07

DEMANDE DE SUBVENTION - LE VENT DANS LES ARTS

ATTENDU la demande de subvention de l'organisme Le Vent dans les Arts, pour une tournée intergénérationnelle extérieure des résidences (RPA et CHSLD);

ATTENDU la recommandation du comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser la demande d'appui financier de l'organisme Le Vent dans les Arts.

ADOPTÉE

077-22-03-07

DEMANDE DE LOCATION DE LA LIBELLULE

ATTENDU la production d'un court métrage tourné dans la région de Valcourt;

ATTENDU la recommandation du comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter de verser une commandite de 75 \$ à l'équipe de production du court métrage de madame Philomène Sennechael.

ADOPTÉE

078-22-03-07

PRÊT DU STATIONNEMENT DE L'ARÉNA - RIDE DE FILLES

ATTENDU la venue à Valcourt de l'événement « Ride de filles », qui aura lieu le 09 juillet 2022 de 9h à 13h;

ATTENDU QUE l'organisation désire se prémunir d'une nouvelle option, afin d'assurer la bonne tenue de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le prêt du stationnement de l'aréna pour l'événement Ride de filles, ainsi que l'accès au bloc sanitaire.

ADOPTÉE

079-22-03-07

COURSE DE BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS (BRP)

ATTENDU la demande de Bombardier Produits Récréatifs (BRP), pour la tenue de la course annuelle à Valcourt le dimanche 29 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la tenue de la course annuelle de Bombardier Produits Récréatifs (BRP) sur le territoire de la Ville de Valcourt, le dimanche 29 mai 2022, selon les trois trajets soumis, lesquels sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

080-22-03-07

PROLONGATION DE L'OUVERTURE DE L'ARÉNA

ATTENDU la reprise des activités à l'aréna, suite à la levée des consignes sanitaires pour les activités sportives;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter que soit prolongée la saison de glace de l'aréna, jusqu'au 1er mai 2022.

ADOPTÉE

081-22-03-07

EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE POUR LE PROJET DE PARC HIVERNAL

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'embauche de madame Maude Larouche, pour la tenue des activités au parc hivernal, au taux horaire de 13.50 \$.

ADOPTÉE

082-22-03-07

ACCEPTATION DU PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

ATTENDU le dépôt du rapport final par la firme Les Services EXP inc., en date du 30 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le rapport final du plan d'intervention des infrastructures municipales;

De transmettre le rapport final au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de faire accepter la mise à jour dudit plan.

ADOPTÉE

083-22-03-07

SOUSSION POUR DES TRAVAUX DE CONCASSAGE AU SITE CARPENTIER

ATTENDU l'offre de service de Groupe 132 inc., en date du 07 février 2022, pour des travaux de concassage au site Carpentier;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Groupe 132 inc., pour des travaux de concassage au site Carpentier, aux prix suivants (excluant les taxes applicables) :

Prix à la tonne : 6.85 \$

Taux horaire pour conditionnement des pièces surdimensionnées : 144.80 \$

ADOPTÉE

084-22-03-07

AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTÉ NO 7 - DÉCOMPTÉ FINAL /LES CONSTRUCTIONS CLÉMENT ROBERT INC/RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU la recommandation de paiement finale no 7 produite par monsieur Jean Mailhot, architecte chez Architect Design, en date du 18 février 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à émettre le paiement du décompte no 7, soit le décompte final, au montant de 49 984.58 \$ (incluant les taxes applicables) à l'entreprise Les Constructions Clément Robert inc., relativement aux travaux de réaménagement de l'hôtel de ville, tel que recommandé par monsieur Jean Mailhot, architecte chez Architect Design, selon sa recommandation du 18 février 2022;

QUE le Conseil municipal autorise madame la directrice générale à signer, pour et au

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

nom de la Ville de Valcourt, le formulaire de réception définitive des ouvrages ainsi que tout autre document y étant relié.

ADOPTÉE

085-22-03-07

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 643 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU POSTE DE SURPRESSION DES ÉRABLES ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 660 372 \$

MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement **NUMÉRO 643 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU POSTE DE SURPRESSION DES ÉRABLES ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 660 372 \$**.

Il est également fait dépôt du projet de règlement **643**.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

086-22-03-07

LES ÉLUS MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN ET RUSSE

ATTENDU QUE les dirigeants de la Fédération de Russie ont violé les règles internationales des frontières nationales en envahissant l'Ukraine;

ATTENDU QUE les élus(es) de la Ville de Valcourt sont attristés par les souffrances vécues par les résidents ukrainiens et russes, qui sont victimes des dirigeants de la Fédération de Russie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt joigne sa voix aux autres nations pour demander à la Fédération de Russie de mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine;

QUE la Ville de Valcourt déclare son intérêt à contribuer à l'accueil de toute personne réfugiée sur son territoire;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly et au premier ministre du Québec, M. François Legault.

ADOPTÉE

087-22-03-07

NOMINATION D'UN ÉLU SUR LE « COMITÉ SANTÉ »

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la nomination de monsieur Dany St-Amant pour siéger sur le « comité santé » instauré par l'organisme Valcourt 2030.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

088-22-03-07

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19h38.

ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

Me Lydia Laquerre, Greffière